

Élections Délégués du Personnel et Comité d'établissement !

la
cgt



TOUTES et TOUS ENSEMBLE,
avec la CGT des établissements de
la FONDATION SANTÉ des ÉTUDIANTS de FRANCE

Vos élu-es

CE, DP,
DS, CHSCT

seront à vos côtés pour défendre sans relâche vos revendications. La lutte sera âpre et longue, en particulier cette année, pour la défense de notre Convention Collective.

Dans une période aussi agitée et sombre, un syndicat fort de votre soutien massif est nécessaire pour influencer une direction générale dont la seule préoccupation semble être de vouloir casser le moindre droit des salarié-es, ne dissimulant en rien son soutien à la FEHAP. Notre avenir sera ce que nous en ferons.

AUGMENTER LES SALAIRES : Une urgence économique et sociale

Les salaires, bloqués depuis 1998, ont fait perdre aux salarié-es de la Fondation FSEF 21% de pouvoir d'achat. Il n'est pas question, au nom de la crise et de l'austérité, que le gouvernement et le patronat bloquent les salaires.

UNE OBLIGATION DE RESULTATS :

Le taux d'occupation de nos établissements reste encore faible et inquiétant pour la survie de notre outil de travail. Malheureusement, quatre de nos établissements, (CMPA de Neufmoutiers, CMPJA de Bouffemont et J. Sarrailh) sont dans une situation très préoccupante à court terme. D'autres le seront, à moyen terme, si la T2A s'applique à 100 %.

Tout au long du dernier mandat, la CGT s'est positionnée de façon ferme et répétitive sur :

- le manque d'anticipation sur les problématiques de gestion des établissements,
- le manque de formalisation d'objectifs concernant la réalisation de l'activité pour les établissements,
- le manque de cohérence et de transparence dans les décisions,
- le manque de prise en compte concernant les alertes sur la dégradation des conditions de travail et de la qualité de prise en charge des patients,
- l'absence d'une politique commune et prévisionnelle des problématiques médicales et pédagogiques au sein de l'entreprise,
- la dégradation du dialogue social au sein des établissements et au niveau central, dans un contexte de contraintes économiques majeures.

Dans les années à venir, les représentant-es du personnel CGT FSEF devront peser de tout leur poids afin de garantir :

- une politique concertée en matière d'organisation de travail et de maintien d'effectifs compatibles avec la lourdeur des prises en charge,
- la prise en compte des difficultés récurrentes et croissantes des équipes face à la spécificité des patients accueillis.

CC51 : la stratégie du pire

Depuis mars 2010, la FEHAP a entrepris la casse de notre Convention Collective. Après l'échec de leur « révision » et le refus des organisations syndicales, les employeurs réunis à la Défense à Paris (vive le symbole !), ont voté la dénonciation de notre Convention Collective. Notre Direction Générale est fortement impliquée à la FEHAP. Si la situation reste en l'état au 1^{er} décembre 2012, il ne subsistera rien ou quasiment rien, de la CC51, **fruit de soixante années de dialogue social.**

Depuis le début des actions (Nantes, Paris et Lyon), la CGT FSEF a été présente. Aujourd'hui, la position de la CGT FSEF reste la même : retrait de ce projet de dénonciation et retour à un paritarisme respectueux de tous les salarié-es.

Que penser de ce déploiement surdimensionné des forces de l'ordre et de nos 3 camarades grièvement blessés à Lyon ?

Dans ce contexte que penser aussi du discours contradictoire de nos dirigeants sur l'attractivité de nos établissements et de la fidélisation de nos personnels ?

La centralisation de la paie :

Dans ce contexte, que penser aussi du discours contradictoire de nos dirigeants sur l'attractivité de nos établissements et de la fidélisation de nos personnels ?

Aujourd'hui les salarié-es de la FSEF n'ont plus confiance dans ce système de gestion des RH et se sentent lésés par les erreurs répétées sur les bulletins de paie. La Direction générale persiste et signe, malgré le coût exorbitant pour les établissements. Elle fait preuve de son entêtement. Pour rappel : les objectifs de la centralisation étaient de générer des économies d'échelle, de fiabiliser la paie et d'uniformiser les pratiques.

Le bilan à 2 ans : l'augmentation des coûts pour les établissements (13 euros par feuille de paie), un surcroît de travail pour les services RH des établissements, des erreurs répétées et l'absence de réactivité (va-et-viens permanents entre la DG et les RH locales et aucune uniformisation des pratiques), dans un contexte de rotation inquiétante des salarié-es embauché-es au niveau du siège qui ne restent pas. Nous avons réclamé un bilan urgent en CCE du mois de janvier 2012 (refusé) et en Conseil d'Administration d'octobre 2011, accordé pour le mois d'octobre 2012 **soit un an après**.

Formation professionnelle

La CGT FSEF s'emploie, malgré la baisse constante des budgets alloués à la formation professionnelle, à revendiquer le droit à la formation individuelle pour tous et toutes. La dérive consistant à ne financer que les formations collectives au détriment des formations individuelles, faute de moyens

suffisants, ne doit pas être acceptée comme une fatalité. Aucune loi interdit à nos directions d'augmenter les budgets de la formation continue. La CGT FSEF revendique l'accès à la formation professionnelle pour chaque salarié-e sans conditions, ni restrictions.

L'ORDRE INFIRMIER : Pas encore mort !

Alors que la forte majorité des professionnels en exercice désavouent l'ordre infirmier, le gouvernement est intervenu pour le sauver en faisant pression auprès d'une banque afin qu'elle lui apporte son soutien financier. Pourtant ses dettes abyssales (10 Millions d'euros) auraient dû signer sa disparition. Nous devons rester vigilants et solidaires à travers un boycott massif.

LOI du 5 juillet 2011 :

La Loi du 5 juillet 2011 sur la psychiatrie impose de nouvelles règles pour les droits et la protection des personnes.

**Il n'y a pas de
victoire sans lutte**



Ces règles entraînent de nombreux changements dans la prise en charge des patients, notamment dans la saisine des juges des libertés. La CGT FSEF estime que cette loi engendre des charges de travail supplémentaires et développe aussi une judiciarisation des soins en santé mentale. Avec cette réforme, le gouvernement continue à ne pas assumer ses responsabilités. De plus, elle engage la responsabilité individuelle (sanctions disciplinaires et pénales) de chaque soignant-e, dans un contexte propice aux dysfonctionnements dû au délabrement de la psychiatrie (manque de personnel, déqualification, précarisation des emplois, formations inadaptées, restructurations et contrats de retour à l'équilibre budgétaire, dégradations des conditions de travail...).

ACTIONS EN COURS

À L'INITIATIVE DE LA CGT FSEF :
Reprise d'ancienneté : en 2003, dossiers déposés au tribunal liés à la nouvelle version de la CCN51. Procès gagnés en cassation. Attente de l'application par la Direction Générale qui multiplie les procédures qui ont un coût non négligeable, plutôt que d'appliquer les décisions de justice.

Restitution de la 6^e semaine de congés supprimée lors de la transition 2009-2010 et modalités de calcul des indemnités de congés payés : 70 dossiers déposés aux Prud'hommes.

Point cadre : valeur du point différente entre le directeur, les adjoints et les autres cadres sans explication de la Direction Générale : Dossiers déposés aux Prud'hommes, attente du délibéré fin mars 2012.

**Les personnels concerné-es
par ces sujets peuvent se
rapprocher de leurs élu-es CGT.**

la
cgt

OUI,
nous pouvons
gagner,
si tous ensemble,
avec la **CGT**,
nous agissons.

Pour faire
entendre
votre voix,
pour défendre
nos acquis.

VOTEZ
et faites
VOTER CGT